



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.3 et 2.4

**Numéro de la demande :** 2019-4891  
**Demande :** Nouvelles propriétés chimiques d'une préparation commerciale –  
Identité des produits de formulation, proportion des produits de  
formulation  
**Produit :** Fongicide Omacide IPBC 30 AQ  
**Numéro d'homologation :** 34540  
**Principe actif (p.a.) :** Iodo-3 propynyl-2 butylcarbamate  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3354205

### But de la demande

La présente demande visait à homologuer une nouvelle préparation commerciale, le fongicide Omacide IPBC 30 AQ, qui contient du butylcarbamate d'iodo-3 propynyl-2 (iodocarbe) à utiliser comme fongicide dans les agents de préservation des pellicules sèches de peinture, ainsi que dans la menuiserie préfabriquée et les produits anti-tache de sève.

### Évaluation des caractéristiques chimiques

Le fongicide Omacide IPBC 30 AQ est une suspension contenant du butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle à une concentration de 97 %. Cette préparation commerciale a une densité de 1,1406 g/mL et un pH de 6,35. Les données chimiques requises pour le fongicide Omacide IPBC 30 AQ ont été fournies, examinées et jugées acceptables.

### Évaluation sanitaire

Le fongicide Omacide IPBC 30 AQ est considéré comme ayant une toxicité aiguë légère par voie orale et par inhalation et comme présentant une faible toxicité aiguë par voie cutanée. Il est modérément irritant pour les yeux, corrosif pour la peau et est considéré comme un sensibilisant cutané potentiel.

L'utilisation du fongicide Omacide IPBC 30 AQ comme agent de préservation des matériaux et du bois s'inscrit dans le cadre du profil d'emploi homologué du produit précédent. Par conséquent, l'exposition au butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle ne devrait pas dépasser celle des utilisations homologuées. Aucun risque préoccupant pour la santé n'est prévu si les travailleurs portent l'équipement de protection individuelle approprié et suivent strictement le mode d'emploi indiqué sur l'étiquette.

Aucune évaluation de l'exposition alimentaire n'était requise aux fins de la présente demande.

### **Évaluation environnementale**

Les profils d'emploi du fongicide Omacide IPBC 30 AQ correspondent à ceux actuellement homologués pour le principe actif. L'homologation du fongicide Omacide IPBC 30 AQ ne devrait pas entraîner de risque supplémentaire pour l'environnement qui ne puisse être atténué par des instructions sur l'étiquette.

### **Évaluation de la valeur**

Une comparaison de la formulation du fongicide Omacide IPBC 30 AQ au produit précédent mentionné, ainsi qu'une justification scientifique et la comparaison subséquente du profil d'emploi, ont démontré que la différence entre les deux formulations ne devrait pas influencer sur l'efficacité du produit. Par conséquent, il est acceptable d'inclure toutes les utilisations figurant sur les étiquettes du produit précédent à l'étiquette du fongicide Omacide IPBC 30 AQ.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour appuyer l'homologation du fongicide Omacide IPBC 30 AQ.

## Références

<b>Numéro de document de l'ARLA</b>	<b>Référence</b>
3031069	2015, Omacide IPBC 30 AQ Fungicide Product Chemistry (Series 830, Group A), DACO: 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.3.1 CBI
3031070	2015, Enforcement Analytical Methods for the Declaration of the Active Ingredient of Omacide IPBC 30 AQ, DACO: 3.4.1 CBI
3031071	2015, Physical and Chemical Properties of Omacide IPBC 30 AQ Fungicide, DACO: 3.5.2, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.9 CBI
3031072	2016, Storage Stability and Corrosion Characteristics of Omacide IPBC 30 AQ Fungicide, DACO: 3.5.10, 3.5.14 CBI
3031073	2019, DACO 3.5 Chemical and Physical Properties, DACO: 3.5.1, 3.5.11, 3.5.12, 3.5.13, 3.5.15, 3.5.3, 3.5.4, 3.5.5, 3.5.8 CBI
3344829	2022, 2019-4891_DACO3.2.2_21FEB2022.pdf, DACO: 3.1.2 CBI
3344831	2022, Physical and Chemical Properties of IPBC 30 AQ, DACO: 3.5.8 CBI
3204677	2021, Scientific Rationale Statement, DACO: 10.2.3.2

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9